

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE2026022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17
Date de la convocation : 02/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier, NEBOUT Franck, DÉNOUE Joël

Représentés : BOIBELET AVRIL Elsa représentée par COUSSEAU Stéphanie, CATINOT Isabelle représentée par VERGNION Philippe

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, CHABOT Jean-Michel est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BP 2026 LOTISSEMENT BELLEVUE

Rapporteur : *Guy DECELLE, Maire*

Après établissement par la commission des finances en date du 17 février 2026 et présentation à la Conseillère aux Décideurs Locaux du Sud Charente de la DGFIP, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget annexe du lotissement de Bellevue 2026 (avec reprise anticipée des résultats 2025 en attendant le vote du Compte Financier Unique) et propose d'inscrire :

Des recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à **219 727,97 €**

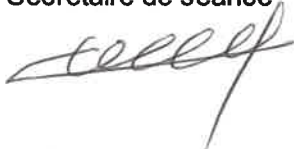
Des recettes et dépenses d'investissement équilibrées à **124 923,60 €**

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, ce budget annexe du lotissement de Bellevue 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE2026022

CHABOT Jean-Michel
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de réception de l'AR: 13/03/2026

LES LOT BELLEVUE 451

016-200054187-DE2026022-DE
A G E D I

EXERCICE 2025

INVESTISSEMENT

RECETTES 124 923,60 €

DEPENSES 124 923,60 €

RESULTAT 0,00 €

FONCTIONNEMENT

166 803,76 €

166 803,76 €

0,00 €

Résultat d'exécution du budget

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice	Résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) Année 2025	Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	Restes à réaliser dépenses en	Restes à réaliser recettes en	Calcul si besoin de prélèvement (déficit)	Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant
	2024	2025	2025	2025	2025	2025	2026	2026	2026
INVESTISSEMENT	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	0,00 €	0,00 €					

BUDGET 2026

INVESTISSEMENT		Recettes
Ligne 001	Ligne 001	
RAR dépenses	RAR recettes	0,00 €
	Compte 1068	0,00 €

FONCTIONNEMENT		Recettes
Ligne 002	Ligne 002	
Dépenses	Recettes	

de Jours,
Guy DECELE
Le 04/03/2026



F. Perez
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
1 Rue de la Rochelle
19300 PARELLEUX-SANT-HILAIRE